

dans la suite celui de la première institution. Ils étaient de vingt à vingt-cinq. On voit, par les Actes consulaires, qu'en l'année 1511, ils avaient conçu le projet de fonder une succursale de Notre-Dame-des-Anges, et non loin du monastère de la Déserte (1). Les religieuses, craignant pour elles-mêmes le refroidissement de la charité publique, dressèrent une plainte au Consulat, demandant « renfort et soutien pour qu'elles ne fussent subiectes des Cordeliers de l'Observance qui vouloient avoir un convent près du leur, lesquels désia avoient deux convents en deux lieux limitrophes de la ville, et s'ils ont le convent de l'Observance, seront trois carts de la ville qu'ils pourront tenir en cas d'éminants périls la ville en subjection. »

Singulier moyen d'opposition, en vérité ! Qu'on juge des dangers qu'aurait pu courir une ville de cent mille ames si, dans une sédition, dans une guerre civile, il se fût trouvé dans ses murs vingt religieux de plus ! Le Consulat avait d'autres motifs. Il craignait de multiplier les pauvres volontaires et d'affaiblir les ressources des nécessiteux. Il appointa la requête des religieuses, députa deux de ses membres à l'archevêque et obtint l'ajournement du projet des Cordeliers. Aucun acte postérieur ne fait présumer que ce projet ait été repris.

Peu d'événements vinrent jeter de la variété sur la paisible obscurité de nos Observantins.

Nous abordons le récit des faits qui se rattachent à leur église ou bien à leur couvent, en suivant l'ordre chronologique.

Nous avons laissé Charles VIII en Italie. Son retour à Lyon fut signalé par un événement douloureux pour son cœur paternel. Le Dauphin mourut à Amboise la même année. Le

ÉVÉNEMENTS
DIVERS.

(1) Ce monument avait été fondé en 1260 par Blanche de Chalon, fille de Jean, comte de Bourgogne, et veuve de Guichard IV, prince de Beaujolais.